



« Enceinte sportive connectée »

Les ligues professionnelles ont pour mission de gérer, représenter et coordonner les activités sportives à caractère professionnel des associations qui leur sont affiliées et des sociétés sportives. Elles ont aussi une mission d'information et de conseil pour la promotion et l'amélioration du cadre sportif, économique et social de la compétition.

L'Observatoire de l'Économie du Sport a été créé afin de fournir aux pouvoirs publics, aux décideurs économiques, au mouvement sportif et plus généralement, au public, une information régulière sur l'état et l'évolution des marchés du sport et son rôle dans l'économie et la société.

La Fédération Française de Football a pour mission d'organiser et de promouvoir la pratique du football en France. Elle organise ainsi notamment en 2019, la Coupe du Monde féminine de la FIFA.

1) Cadrage

L'étude sur « la connectivité dans les enceintes sportives » est conduite dans le cadre du programme d'études de l'Observatoire de l'Économie du Sport et en réponse à l'action 13 du contrat de Filière : Elaboration du référentiel en termes de connectivité des équipements sportifs.

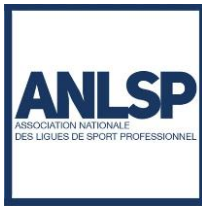
Cette étude sera cofinancée par les ligues professionnelles (basket, football, handball et rugby,), le ministère des sports via l'observatoire de l'économie du sport, et la fédération française de football.

Cette étude fait suite au développement de nombreux services dans les enceintes sportives, à la hausse des enjeux de sécurité, aux nombreux rapports dénonçant le manque de compréhension et de concertation entre propriétaires d'équipements, exploitants et clubs, à la nécessité d'augmenter la valorisation de l'exploitation économique des enceintes sportives pour le développement des clubs professionnels toutes disciplines confondues et dans la perspective notamment de l'accueil de la Coupe du Monde Féminine 2019.

2) Contexte et enjeux

La construction, la rénovation et la maintenance du parc d'équipements sportifs français se caractérisent par une très forte participation de la puissance publique, en particulier par le biais des collectivités territoriales. Leur conception, leur financement et leur exploitation conditionnent le modèle économique, sportif et social des clubs professionnels ou amateurs, qui restent des PME voire des TPE, incapables, pour la plupart de financer sur leurs fonds propres de nouvelles infrastructures.

Cependant, de l'avis de nombreux experts, la maîtrise de la gestion de leur outil de production (l'équipement sportif) est un facteur clef de réussite des clubs professionnels mais aussi amateurs. Pour ce faire, on assiste par exemple, à une accélération des transferts d'expérience entre le monde de l'entertainment et celui du sport, et de nombreuses formations spécialisées sur ce segment se créent régulièrement afin de professionnaliser les équipes en charge de



l'exploitation de ces équipements sportifs. Cette synergie entre ces deux secteurs s'explique à la fois par la nécessité de mettre en place des outils commerciaux, économiques et marketing performants, mais également de développer des revenus complémentaires en proposant des offres culturelles et professionnelles.

Dans le même temps, la France s'est positionnée comme un leader mondial en matière d'innovation, de services et de produits connectés dans le sport avec le développement d'incubateurs de start up du sport, de clusters d'entreprises liés au sport et la mise en place d'un réseau Sportech de la French Tech.

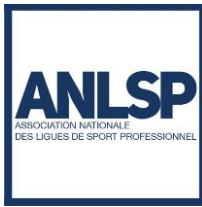
La thématique de la connectivité des équipements sportifs est devenue depuis quelques années un sujet que les ligues professionnelles, les clubs et les collectivités analysent, avec, pour chacun de ces acteurs des objectifs et des finalités propres. Cependant, tous s'accordent à dire qu'une étude est nécessaire afin de faire un état des lieux général des infrastructures françaises, de l'offre française, des meilleures pratiques internationales transposables à notre modèle et des modalités d'organisation et de mise en œuvre nécessaires à l'optimisation de l'utilisation des services et process permis par la connectivité.

L'ensemble des acteurs et métiers concernés par la tenue d'une compétition sportive sont concernés par cette étude à savoir les organisateurs, les sportifs, les différents publics (spectateurs, partenaires...), les salariés du club, les médias, les fournisseurs (restauration, sécurité, hôtesse...)

3) Objectifs de l'étude

Cette démarche doit constituer un outil stratégique et opérationnel pour l'ensemble des acteurs publics et privés via :

- Une définition du terme connectivité : la connexion vaut tant pour les relations entre les personnes (organisationnel) que pour les services et produits qui l'utilisent ;
- Un état des lieux de la situation des clubs professionnels en fonction de leur discipline, leur budget et du modèle d'exploitation de leur enceinte. Pour y parvenir, une étude technique en termes d'infrastructure ICT par stade et une analyse de l'écart qui existe entre l'existant et l'infrastructure technique minimum pour assurer un niveau de prestation et de services connectés de qualité ;
- Une expression claire des besoins des clubs professionnels et une analyse de leur capacité interne à pouvoir gérer des données complexes et identifier les informations pertinentes ;



- Une cartographie de l'offre existante de services et produits avec un focus sur les entreprises françaises sur l'ensemble des métiers concernées par l'organisation d'une compétition sportive et les process/services apportés tant à ses professionnels qu'aux différents publics assistant à ces compétitions ;
- Des solutions opérationnelles afin de mieux intégrer la connectivité tant sur le plan de l'organisation interne, que sur l'acquisition d'outils et si possible définir un business model de la connectivité des enceintes ;
- Un benchmark international des meilleures pratiques dans le sport et dans des secteurs concurrents et des dernières innovations existantes ;
- Un outil synthétique auprès des collectivités visant à promouvoir les enjeux de connectivité et à remettre au cœur des réflexions le club professionnel.

4) **Contenu de l'étude et Méthodologie**

Le prestataire interviendra en tant que maître d'œuvre de l'étude, sous la conduite d'un Comité de pilotage composé de l'Observatoire de l'Économie du Sport, de l'ANLSP, de la LNB, de la LFP, de la LNH, de la LNR, de la FFF, maîtres d'ouvrage du projet.

Le Secrétariat de l'Observatoire et le Conseil Scientifique seront chargés en appui de suivre l'avancement du projet, d'orienter le prestataire, de répondre à ses questions, et de veiller à ce que l'étude produite réponde au mieux aux attentes des financeurs. Le Comité de Pilotage sera cependant consulté régulièrement pour avis et prise de décision finale.

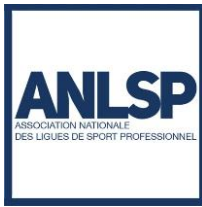
La réalisation de l'étude donnera lieu à :

- une première réunion de cadrage de la mission, avec échange sur le cahier des charges et sur la note d'intention produite par le prestataire ;
- des réunions à fixer en fonction des remarques des membres et des besoins du prestataire.

Afin de faciliter les collectes de données, les ligues pourront collecter certaines des données nécessaires auprès de leurs clubs affiliés en appui du prestataire sur les bases d'un questionnaire élaboré conjointement. Le cabinet prestataire se chargera du traitement des données et de leur analyse.

5) **Sources**

L'étude pourra s'inspirer de diverses études existantes sur le Fan Relationship Management et sur les divers rapports sur les faiblesses des équipements sportifs français. Le comité de pilotage transmettra au prestataire les études en sa possession.



6) **Budget**

Un budget de 50 K€ TTC. Etude menée sous l'égide de l'Observatoire de l'Economie du Sport, et d'un comité de pilotage composé d'un représentant de chaque entité financeur.

7) **Livrables et calendrier**

Les livrables attendus sont les suivants :

- une note d'intention dégagant l'essentiel de la problématique ;
- périodiquement ou à la demande du comité de pilotage : un état d'avancement des travaux et un planning de travail actualisé
- l'étude complète et ses annexes, illustrations, bibliographie, webographie ;
- une synthèse de l'étude ;

Ces différents documents seront livrés en version électronique document (Word et PDF). L'étude finalisée sera livrée en 1 exemplaire électronique.

L'étude doit se dérouler sur six mois à compter de la date de notification du marché et prendra fin après réception et validation de l'ensemble des livrables attendus par l'ensemble des commanditaires

Le candidat détaillera le calendrier de son intervention en indiquant les étapes de sa démarche et les hypothèses de travail et les documents pour lesquels la validation du comité de pilotage sera nécessaire.

Il intégrera dans le calendrier les dates prévisionnelles de remise des livrables prévus et veillera à y intégrer un délai raisonnable pour une validation de l'ensemble des travaux correspondants par les membres du comité de pilotage, compatible avec la durée du marché.

Il proposera et mettra en œuvre un outil de reporting périodique de son activité tout au long du déroulement de l'étude, afin d'informer le comité de pilotage de l'avancée des travaux, indépendamment des réunions périodiques organisées avec ce même comité aux étapes clés du projet.

8) **Valorisation de l'étude**

Les recommandations de publication de tout ou partie des résultats de l'étude seront définies par les commanditaires.

Enfin, outre la présentation du rapport final de l'étude au comité de pilotage de l'étude, le prestataire pourra être sollicité, dans un délai maximal d'un an après la fin de l'étude, afin de présenter l'étude lors d'un événement organisé par les commanditaires.



9) Modalités de réponse

Les prestataires devront transmettre leur offre sous format papier et électronique au plus tard le **17 novembre 2017**. Leur réponse devra comprendre :

- Une présentation de l'entreprise, des intervenants avec leur rôle respectif dans l'étude ainsi que leurs références ;
- Un mémoire méthodologique : les modalités envisagées pour réaliser l'étude : note d'intention sur la compréhension de la demande, la problématique du thème d'étude, l'approche retenue, l'identification des pistes qui seront suivies, des propositions d'événements pour les cas ;
- Un mémoire financier : budget détaillé intégrant forfaitairement les coûts de déplacements éventuels, de documentation et de représentation ;
- Un calendrier détaillé.

La sélection du prestataire sera effectuée par le Comité de Pilotage sur les conseils du Conseil Scientifique de l'Observatoire de l'Économie du Sport et sera communiquée au plus tard le **10 décembre 2017**.

10) Les critères de sélection

Les critères de sélection pour l'étude seront notamment les suivants :

- Qualifications et expérience des personnels dédiés en adéquation avec l'objet du marché et effectifs ;
- Appréciation du cahier des charges et méthodologie proposée ;
- Compréhension des enjeux (appropriation du besoin et du contexte) ;
- Méthodologie proposée et calendrier ;
- Prix.

Le comité de sélection se laisse, si besoin, l'opportunité de s'entretenir avec les meilleurs dossiers pour obtenir des compléments d'information et faire son choix.

Dans l'hypothèse où la consultation se révélerait infructueuse, le comité d'attribution se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la consultation de façon discrétionnaire.

11) Contact

Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel - ANLSP
21 rue René Goscinny
75013 PARIS

ou par mail

fbesnier@anlsp.fr et hubert.tuillier@sports.gouv.fr